

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'ENVOLÉE
TENUE À TROIS-RIVIÈRES LE MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019**

Sont présents : Mesdames Geneviève Bellerose; Sylvie Côté; Marie-Pier Ébacher; Anne Pellerin;
Catherine Brouard et Sophie Fortin.
Messieurs Sylvain Bouchard, Éric Boivin

Sont absents : Madame Peggy Milette

1- Ouverture de l'assemblée, présences et quorum;

Madame Fortin ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2- Questions du public;

Aucune

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que madame la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 11-12-2019;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école primaire de l'Envolée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Boivin, et résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 11-12-2019;

4- Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2019, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

033 – CÉ
19 / 20 - 11

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Anne Pellerin, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2019;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2019 du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

En y apportant les corrections suivantes:

- 1- Page 1, corriger Sophie Fortin
- 2- Page 1, corriger la date
- 3- Au point 5, modifier ... à titre de présidence au lieu de présidente
- 4- Au point 14, enlever le s à destinations

5- **Mot du public, correspondance (courrier adressé au CÉ);**

Aucun

6- **Budget 2019-2020 et surplus 2018-2019**

Le budget de l'école de l'Envolée prend en considération un historique des budgets antérieurs pour permettre une ventilation correspondant à la réalité.

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par la direction et de le soumettre à l'approbation de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les informations relatives aux ajustements des allocations de base pour les activités éducatives incluses dans les Règles budgétaires 2019-2020 produites par le MEES n'étaient pas disponibles au moment de l'adoption du budget annuel par le Conseil d'établissement le 27 mai 2019 dernier;

CONSIDÉRANT que dans les règles budgétaires de fonctionnement des C.S. pour l'année scolaire 2019-2020, le MEES impose des compressions à appliquer aux ajustements et permet aux C.S. d'effectuer des choix quant à l'utilisation des sommes;

CONSIDÉRANT la proposition de la direction quant à l'utilisation des montants alloués à l'école pour les activités éducatives;

033 – CÉ
19 / 20 - 12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Pier Ébacher-Goyette, d'adopter la répartition de montants alloués à l'école telle que déposée.

Surplus 2018-2019

CONSIDÉRANT l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement doit adopter le budget annuel de l'école;

CONSIDÉRANT le montant de 1 443 \$ auquel l'école est admissible par son résultat financier de l'exercice 2018-2019 et de l'application des règles de calcul de l'appropriation des surplus des établissements;

CONSIDÉRANT que les sommes doivent être utilisées pour des dépenses de fonctionnement;

CONSIDÉRANT la liste des projets de l'école que la direction et l'équipe-école souhaitent mettre de l'avant dans l'exercice 2019-2020;

- Projet A : Remboursement du recours collectif (frais chargés aux parents)

033 – CÉ
19 / 20 - 13



EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvie Côté et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet inclus au budget 2019-2020 pour un montant global de 1 433\$.

7-

Services complémentaires et mesures 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'article 88 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement approuve la mise en œuvre des programmes des services complémentaires et particuliers visée par le régime pédagogique;

CONSIDÉRANT les mesures octroyées à notre école en 2019-2020;

CONSIDÉRANT les besoins de l'école, le projet éducatif;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école;

033 – CÉ
19 / 20 - 14



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Bouchard, d'adopter la mise en œuvre des programmes des services complémentaires et particuliers pour l'année 2019-2020 telle que présentée.

Répartition des montants reçus pour les mesures dédiées et protégées;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'École de l'Envolée confirme que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a alloué à l'établissement dans le cadre des mesures dédiées et protégées, un montant de 81 106 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'École de L'Envolée confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement;

CONSIDÉRANT que ce montant ne couvre pas les mesures dédiées suivantes :

- Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11020);
- Acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants des classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11024);
- Enfants scolarisés à la maison (11043 et 11053);
- Programme Une école montréalaise pour tous (15013);
- Projets particuliers visant la persévérance, le raccrochage et la réussite scolaire prioritairement des clientèles 16 à 24 ans (15161);
- Rehaussement et maintien des compétences en littératie des populations adultes les plus vulnérables (15162);
- Intégration de l'éveil à la lecture dans les pratiques familiales (15163);
- Programme La culture à l'école – Volets 2, 3 4 et 5 (15182);
- Soutien en mathématique (15530).

033 – CÉ
19 / 20 - 15



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Brouard, d'adopter la répartition des montants reçus par l'établissement pour les mesures dédiées et protégées pour l'année 2019-2020 telle que présentée.

8- **Plan de lutte contre l'intimidation;**

Le numéro de téléphone sera modifié.

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique par l'adoption de la Loi 56 visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école;

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir aux élèves un milieu de vie sain et sécuritaire à l'école;

CONSIDÉRANT l'importance de mobiliser tous les acteurs concernés par l'intimidation et la violence à l'école;

CONSIDÉRANT l'article 75,1 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le conseil d'établissement doit approuver le plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

033 – CÉ
19 / 20 - 16



EN CONSÉQUENCE il est proposé par Geneviève Bellerose et résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER le plan de lutte contre l'intimidation et la violence soumis à la présente assemblée.

9- **Sorties et activités scolaires;**

- 1- L'activité de Noël a été ajoutée à la liste des activités et sorties scolaires 19-20. Le dîner

- communautaire aura lieu le 20 décembre 2019 et le cout de cette l'activité sera payé par l'école.
- 2- Le 16 janvier 2020 a été retenu pour la sortie au Mont Gleason.
 - 3- La sortie des maternelles à la maison de la culture sera déplacée le 14 janvier en après-midi.
 - 4- Le 20 février nous recevrons le conteur Denis Massé dans le cadre de culture à l'école.
 - 5- Les frais d'autobus du Gala de fin d'année seront assumés par l'école donc, 1,45\$ sera déduit des frais à payer pour les sorties ou si déjà payés, remis dans le compte-élèves.

033 – CÉ
19 / 20 - 17



- EN CONSÉQUENCE** sur proposition de Éric Boivin, il est résolu à l'unanimité;
- D'APPROUVER** la programmation des activités telle que déposée, dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;
- D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2019-2020.

10- **Photo 2020-2021;**

Les photos annuelles 19-20 ont été prises. Les résultats semblent être satisfaisants. Le concept était bon et la logistique a bien été. Pourrait-on demander d'avoir des choix de fond, si possible, et aussi de faire les photos plus tôt dans l'année.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Anne Pellerin et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le renouvellement du contrat de photos annuelles avec Portraits scolaires.com, pour l'année scolaire 2020-2021.

11- **Éducation à la sexualité;**

- CONSIDÉRANT** la Loi sur Instruction publique;
- CONSIDÉRANT** l'article 461, le ministre peut inscrire des contenus dans les DGF qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves;
- CONSIDÉRANT** l'article 85, le conseil d'établissement approuve les conditions et modalités de l'intégration des contenus prescrits qui lui sont proposées par le directeur de l'école;
- CONSIDÉRANT** l'article 89, les propositions prévues aux articles 85 et 86 sont élaborées avec la participation des enseignants.

033 – CÉ
19 / 20 – 18



IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Pier Ébacher-Goyette, membre du Conseil d'établissement, d'approuver le plan de déploiement graduel des contenus obligatoires en sexualité pour l'année scolaire 2019-2020.

12- Suivi au projet éducatif;

Mme Fortin nous présente le plan d'action 2019-2020 du projet éducatif.

13- Mesure école inspirante et accessible;

On nous explique en quoi consiste la mesure.

13- Critères de sélection de la direction d'établissement;

Mme Fortin nous informe de l'importance de compléter le document.

14- Levée de l'assemblée;

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

033 – CÉ
19 / 20 - 19



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Côté, et résolu à l'unanimité :

DE LEVER la présente assemblée ordinaire à 20 h 25.

Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents

Président(e)

Secrétaire

Sophie Fortin
Directrice